Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 112 (1967)

Heft: 9

Artikel: À l'OTAN, quoi de nouveau?

Autor: Montfort, Michel-H.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-343377

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

Direction-Rédaction: Colonel-brigadier Roger Masson Rédacteur-Adjoint: Colonel EMG Georges Rapp Administration: Lt-colonel Ernest Büetiger

Editeurs et expédition: Imprimeries Réunies S.A., av. de la Gare 33, 1000 Lausanne

(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. 10-5209)

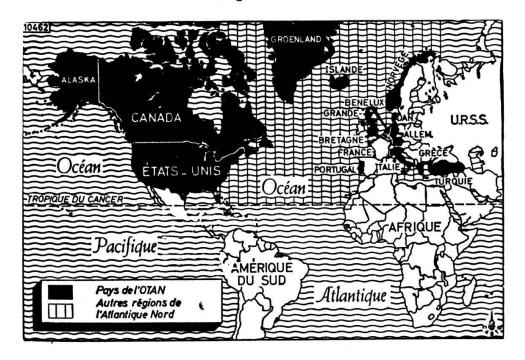
Annonces: Publicitas S.A., succursale, rue Centrale 15, 1000 Lausanne

ABONNEMENT: Suisse: 1 an Fr. 14.—; 6 mois Fr. 8.—

Etranger: 1 an Fr. 17.—; 6 mois Fr. 9.—

Prix du numéro: Fr. 1.50

A l'OTAN, quoi de nouveau?



Au sommaire de cette chronique, pour employer une formule à la mode: la réduction des effectifs de la « Bundeswehr », la « riposte flexible » de l'OTAN, le projet de traité sur la non-dissémination des armes nucléaires et la force atomique française, bien que les deux derniers sujets ne concernent pas directement l'Alliance atlantique.

Si la Revue militaire suisse employait le procédé des gros titres, on pourrait annoncer le premier sujet en capitales et claironner: « Les Etats-Unis et la République fédérale d'Allemagne marchandent la défense de l'Europe occidentale. » En exagérant à peine, il serait encore loisible de dire: L'Allemagne de l'ouest, passant vraiment de l'autre côté de la selle, cherche à faire assurer la défense de son propre pays par les Etats-Unis! Qui aurait cru, il y a trente ans, qu'on assisterait à un tel revirement?

Il faut bien se représenter que cette diminution des effectifs allemands succédant à la réduction des contingents anglais et américains en Allemagne, affectera sensiblement — quoi qu'on nous en conte — les moyens classiques de l'OTAN, déjà ridiculement faibles par rapport à ceux de son adversaire éventuel.

Le recours à la guerre classique pour assurer la défense de l'Europe occidentale — à commencer par celle de la République fédérale d'Allemagne qui est en première ligne — devient absolument impossible, invraisemblable. Il n'y a pas de « situation » qui se tienne debout où des forces d'une infériorité aussi manifeste puissent jouer un rôle valable. C'est l'obligation fatale pour l'OTAN de recourir à l'arme atomique, moyen avec lequel l'équilibre des forces en tout cas, la supériorité peut-être, sera assurée. ¹

On nous dira, le cas échéant, que la « dissuasion » produira son effet, cet équilibre certain, cette supériorité éventuelle, étant connues de l'adversaire, et qu'en présence de la folie que constituerait une guerre atomique, il n'y aura pas d'affrontement de cette nature. Espérons-le, mais cette « dissuasion » ne serait-elle pas plus complète en quelque sorte et la possibilité d'un recours à l'arme nucléaire plus atténuée, si un équilibre relatif des moyens classiques existait encore?

Il semble que dans les démocraties le souci politique, la crainte de demander un effort à l'électeur, sont plus forts que

¹ Et notre défense nationale, éminemment classique, que devient-elle dans tout cela? (Mft.).

la crainte de l'arme atomique. C'est un jeu démagogique dangereux que de se « reposer » sur la guerre presse-boutons comme ultime (et seul!) moyen de défense.

Toutes les dissertations stratégiques plus ou moins nébuleuses qu'on peut faire à ce sujet, ne sont pas rassurantes du tout pour celui qui s'en tient à la réalité des faits. D'autre part, il ne faudrait pas croire que l'exemple du récent conflit du Moyen-Orient puisse s'appliquer à la défense de l'Europe occidentale dans la situation politico-militaire actuelle dont on ne voit guère une modification pour demain. A moins que le « péril jaune » ne nous amène un conflit à la Danrit¹, partant à un regroupement des forces « de l'Atlantique à l'Oural ».

* * *

Si nous restons dans le présent, le concept de la «riposte flexible » ², que les ministres de la défense de l'OTAN ont officiellement adopté en mai dernier comme base de la stratégie de l'Alliance, nous apparaît aussi comme une vue de l'esprit et ne nous rassure pas non plus.

Par exemple, employer l'arme atomique sous la forme de « riposte flexible », en présence d'une invasion, d'une offensive classique que l'on ne pourrait dominer faute de moyens classiques, serait bel et bien déclencher la guerre atomique, sans savoir bien sûr où cette initiative entraînera celui qui l'a prise. Quelle sera l'importance de la riposte de l'adversaire? Nul ne sait s'il respectera la règle qu'on s'est chevaleresquement imposée. On peut même être certain du contraire s'il veut s'assurer, ce qui est normal, logique, la « supériorité du feu ». Ce sera au mieux, si nous osons dire, « l'escalade » au sens original du terme.

¹ Pour les « moins jeunes », disons que le lt. colonel Driant, celui du Bois des Caures, a écrit, vers 1900, sous le pseudonyme de capitaine Danrit, une série de romans de vulgarisation militaire: La Guerre de demain, *L'Invasion jaune*, etc.

² Voir R.M.S., mai 1967, p. 195.

Dire qu'on adopte la «riposte flexible » est comparable, à notre avis — toutes proportions gardées! — à ce qu'on dirait si on s'engageait à ne tirer que coup par coup avec les armes automatiques!

* * *

Le projet de traité sur la non-dissémination des armes nucléaires présenté par les deux Grands le 25.8.67 a du plomb dans l'aile. Comme un journaliste allemand l'a fait remarquer fort justement, il peut être mis en comparaison avec une demande qui serait faite aux abstinents de signer la tempérance, par des gros buveurs qui continueraient pour leur part à s'abandonner à leur vice!

On peut être certain que ni la Chine communiste, ni la France gaulliste n'adhéreront à un pareil traité. Nous ne pourrions être rassurés qu'au moment où l'arme nucléaire serait interdite, enlevée, à ceux qui la possèdent. Mais comment? Comme l'arme chimique, elle resterait vraisemblablement dans les arsenaux, dans les magasins, et suspendue sur nos têtes comme une épée de Damoclès. Autant parler de désarmement général et de paix universelle. Ce n'est hélas pas non plus pour demain.

* * *

Il est permis de penser ce qu'on veut de la politique gaulliste, mais il faut reconnaître que la France a su tirer les conséquences logiques — militairement parlant — de la situation politico-militaire actuelle. Son armée ultra-moderne prend corps. Si l'on en croit *Match*, la force atomique française est une réalité depuis bientôt un an. ¹

On préfère actuellement l'appellation « force de dissuasion » à celle qu'on employait précédemment de « force de frappe », mais le nom officiel est « Force Aérienne Stratégique » (F.A.S.).

 $^{^{\}rm 1}$ Supplément illustré de Match : « Voici la force atomique française » par Georges Menant (1966) auquel nous empruntons ces renseignements.

C'est un élément important, essentiel, de l'Armée française en formation qui ne comprend pas seulement des bombes atomiques, mais qui exige, on le conçoit, toute une organisation dont le but est de rendre, quoi qu'il arrive, la riposte inéluctable pour l'adversaire.

Les Forces Aériennes Stratégiques comprennent 62 unités, chacune de un Mirage IV monté par 2 hommes, un pilote et un navigateur, et armé d'une bombe atomique de 60 KT. (quatre fois la *valeur* de celle de Hiroshima. Longueur: 4 m. environ. Poids: un peu plus d'une tonne. Forme: celle d'une bombe classique).

Rappelons peut-être qu'il s'agit là d'une « première génération », appellation officielle, et qu'il est prévu deux « générations » suivantes comprenant des fusées, puis des sousmarins à propulsion atomique armés de lance-fusées atomiques, enfin des bombes H.

Le cerveau central, le « Centre Opérationnel des Forces Aériennes Stratégiques » (C.O.F.A.S.) se trouve à Taverny (Seine-et-Oise, 20 km. N-NW du centre de Paris).

Il a été construit dans de grandes carrières de gypse. Six hommes s'y tiennent en permanence et tout est organisé de telle manière que sur ordre, en cinq minutes, les F.A.S. prennent l'air. Mais cet ordre premier, seul le président de la République peut le donner. Et il arrive en deux messages codés distincts, l'un adressé au commandant des F.A.S., l'autre à son adjoint. C'est seulement la réunion des deux messages qui peut libérer, « déclencher » les avions.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'il y a du nouveau dans les forces de manœuvre.

Voir R.M.S.: juin 1966, article du lt-colonel J. Perret-Gentil: «La nouvelle organisation des forces françaises; août 1966, article du colonel F.-T. Schneider: «Philosophie de l'Armée française en 1966 »; juillet 1967, p. 191: «A l'OTAN, quoi de nouveau? ».

Note:

Le 1er septembre 1967, une nouvelle division des forces de manœuvre qui prendra le nom de 4e Division est née dans la région de Verdun. Ainsi s'amorce le mouvement qui doit remplacer le dispositif actuel à quatre divisions du type 1959 par un «Corps de bataille» à cinq divisions mécanisées. Il est l'aboutissement d'un effort porté sur les nouveaux matériels et sur de nouvelles structures.

Ce centre comporte des bureaux, une salle de conférence, des logements, y compris celui du président de la République, des membres du gouvernement et du commandant en chef. Tout est prévu pour que, même après une attaque atomique, trois cents hommes puissent y survivre et déclencher l'attaque atomique en retour. Le centre d'alerte de la protection civile est juxtaposé.

Quant aux unités, aux Mirages IV, ils sont disséminés sur toutes les bases, à l'abri de n'importe quelle surprise. A la moindre alerte, les appareils prennent leur vol et personne ne peut rien contre eux.

Les équipages, d'un âge moyen de trente ans, comptent tous plus de deux mille heures sur avions à réaction. Ils connaissent à l'avance leur mission, la route à suivre, pour atteindre leur objectif en utilisant les angles morts des radars adverses dans toute la mesure du possible. ¹

La bombe n'est armée (sans cela, en cas de chute, c'est de la ferraille) que sur ordre du chef de l'Etat. Toutes précautions sont prises pour la transmission et l'exécution de ce message.

L'avion a normalement un rayon d'action de 2500 km., mais ravitaillé en vol, même à la verticale de son point de départ — compte tenu de la grande consommation exigée par le décollage — son rayon d'action est déjà augmenté d'un tiers.

Sur toute base atomique, la veille est permanente. Chaque appareil, son équipage et les hommes nécessaires à son lancement, constituent une unité, une formation distincte logée dans un bloc de béton isolé. Le coup de klaxon d'alerte ne peut venir que de Taverny. Dès qu'il retentit, il ne faut que trois à cinq minutes pour que l'avion ait décollé.

Tous les trois mois quatre bombardiers sortaient des usines, tandis qu'en même temps les hommes destinés à les

¹ Il ne peut donc s'agir que d'objectifs choisis à l'avance, en temps de paix, de frappe anti-ressources et notamment anti-cités. (Mft.)

servir étaient préparés à leur tâche particulière. Il va de soi que ce court délai ne s'applique pas aux pilotes et aux navigateurs.

La création de la force de dissuasion permet une réduction sensible des effectifs globaux de l'Armée et, finalement, cette organisation coûtera moins cher à la France que son armée permanente classique ancien style à effectifs pleins.

Dans la conception française actuelle, la victoire n'est plus l'apanage des « gros bataillons ». Cela devrait nous faire réfléchir.

Colonel-divisionnaire Montfort

Le tir en Suisse à la croisée des chemins

Cet intéressant article du colonel René Huber, edt des Ecoles d'infanterie de Liestal, a paru dans le numéro de mai dernier de l'ASMZ. Il a provoqué la mise au point suivante du D.M.F.:

Fusil d'assaut et tir hors service

Le Département militaire fédéral communique:

Dans son numéro de mai dernier, l'Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift » publiait un article, dans lequel il était question notamment de projets visant à transformer les installations de tir des communes, ainsi que les programmes des exercices hors service (tir obligatoire et tir en campagne). Cet article, ainsi que les divers commentaires qu'il a suscités ayant inquiété diverses communes et sociétés de tir qui sont sur le point d'aménager de nouvelles installations, il convient de préciser ce qui suit:

Les programmes fédéraux du tir hors service doivent prendre en considération aussi bien les possibilités techniques des armes individuelles que les moyens tant matériels que personnels des sociétés de tir. L'exercice du tir de précision à 300 m constitue la base de l'insstruction et les exercices hors service continuent, comme par le passé, à maintenir et à développer l'aptitude au tir. Le tir à diverses distances et dans des conditions propres au combat reste l'affaire de l'armée.

Des exercices à courtes distances sont propres au développement du tir hors service et servent à préparer les tireurs au fusil d'assaut en vue des exercices de combat de la troupe. Des tirs de ce genre ont été déjà exécutés à mainte reprises à l'occasion de concours, notam-